



GAS, le 30 Mars 2016

Nos Réf : AB/CM/16/03/18

Objet :

- Ouverture campagne d'entretien et vidange Avril-Mai 2016
- Réunion publique le 24 Mai 2016 pour réhabilitation par le SPANC

Affaire suivie par M. BRUÈRE Louis-Vincent – adjoint au Maire
Madame et Monsieur,

La commune de GAS, service SPANC, organise une campagne d'entretien et vidange groupée qui aura lieu au printemps (mois d'avril et Mai 2016). Pensez donc à vous inscrire pour bénéficier des prix intéressants.

Les inscriptions doivent se faire avant le 15 Avril 2016 en renvoyant la convention signée.

Le service Entretien et vidange des installations d'assainissement que vous propose le SPANC est facultatif et vous pouvez faire appel au vidangeur de votre choix à partir de la liste des entreprises agréées ci-jointe.

C'est le SPANC qui payera le prestataire (Entreprise ASSAINISSEMENT ANDRE BERTRAND SA) et nous vous enverrons la redevance correspondante au service rendu. Le paiement s'effectuera par l'intermédiaire de la Trésorerie à réception de facture.

D'autre part, dans le cadre d'une « OPÉRATION DE RÉHABILITATION DES FILIÈRES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, EN DOMAINE PRIVÉ » une réunion est prévue à la salle polyvalente Haye-Gauron le Mardi 24 Mai 2016 à 18 h 00.

Cette réunion a pour but l'information des riverains sur l'opération de réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif (ANC) mise en place par le S.P.A.N.C. de la Commune de GAS. L'opération est proposée, sur la base du volontariat, aux riverains dont l'installation d'assainissement sera classée en priorité 1* par l'agence du Bassin Seine Normandie (AESN). Une négociation avec l'agence de l'eau Seine Normandie est en cours pour que les installations en priorité 2 soient également subventionnées.

Le plan de la réunion est le suivant :

- Présentation des intervenants : L'Agence de l'eau seine Normandie et L'Agence Technique Départementale -Chef du Service assainissement ;
- rappels réglementaires et techniques sur l'Assainissement Non Collectif ;

10 Rue de l'école – 28320 GAS

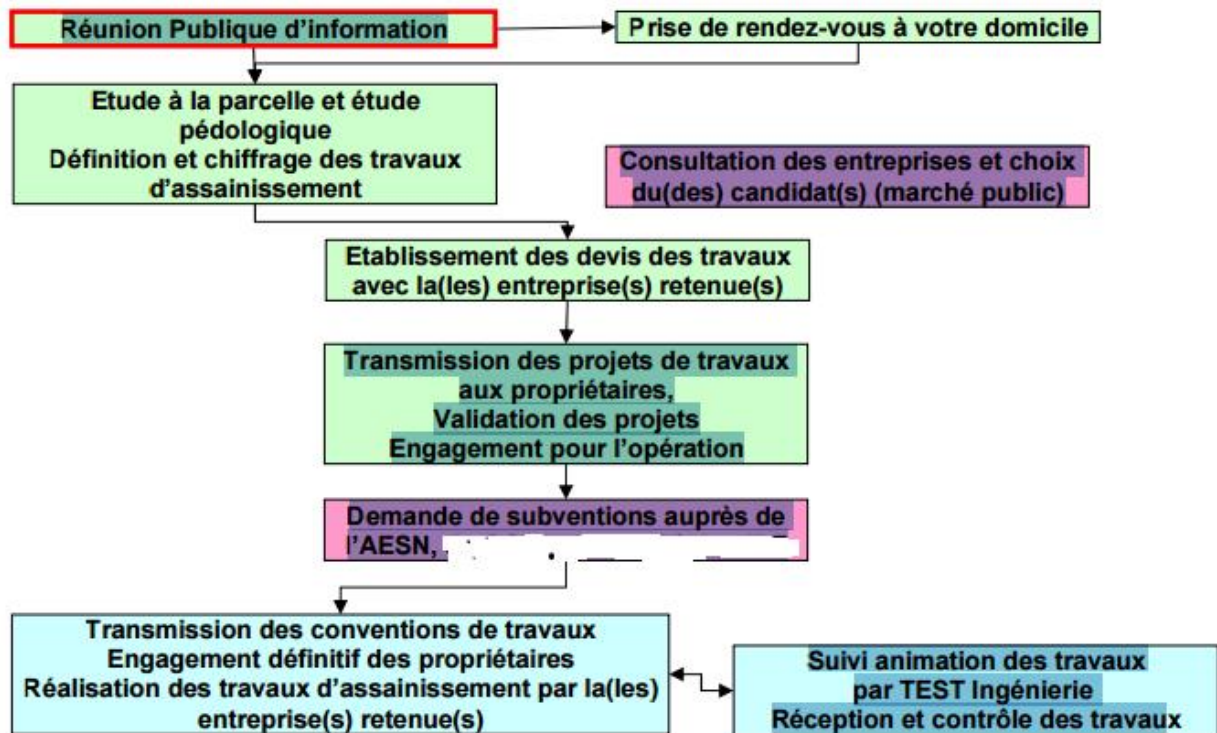
☎ : 02 37 31 55 13 ✉ mairiedegas@gmail.com

Site : <http://gas-mairie.info>

La mairie est ouverte le lundi de 14 h à 17 h et le vendredi de 14 h à 19 h

- présentation de l'opération de réhabilitation ;
- présentation des critères de subventionnement ;
- proposition d'une première convention pour une étude groupée « Filière et étude de sol parcellaire » ;
- questions / réponses avec les riverains.

Phasage de l'opération



Pour toutes questions relatives aux installations d'assainissement non collectif, contacter la mairie de GAS service SPANC.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Madame et Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne BRACCO
Maire

* Les assainissements sont classés selon 3 critères de priorité par l'agence du bassin Seine Normandie :

- *Priorité 1 (P1) : absence d'installation ou assainissement présentant un risque sanitaire et/ou environnemental dans une zone à protéger (périmètre de protection de captage d'eau potable par exemple) ;*
- *Priorité 2 (P2) : assainissement incomplet et/ou sous-dimensionné et/ou présentant des dysfonctionnements mais ne présentant pas de risque sanitaire et/ou de risque environnemental avéré ;*
- *Priorité 3 (P3) : assainissement conforme ou présentant des défauts ou dysfonctionnement mineurs (absence de ventilation, défaut d'entretien, usure).*

Pour information

- *les installations d'assainissement non collectif doivent être agréées par le Ministère de l'Ecologie (liste disponible sur le site www.assainissement-non-collectif.developpementdurable.gouv.fr)*
- *les puisards, puits perdus, etc. sont interdits pour le traitement ou l'évacuation des eaux usées domestiques (mêmes traitées).*

10 Rue de l'école – 28320 GAS

☎ : 02 37 31 55 13 ✉ mairiedegas@gmail.com

Site : <http://gas-mairie.info>

La mairie est ouverte le lundi de 14 h à 17 h et le vendredi de 14 h à 19 h